

# 50ème anniversaire du Grand Prix de Nivelles 1974 "Nivelles - Revival 50"

Règlement type des "Incentives" de l'ASAF







MANIFESTATION: "NIVELLES - REVIVAL 50"

**DATE: 23 JUIN 2024** 

ORGANISATEUR: ASBL - LES AMIS DU CIRCUIT DE NIVELLES

N° D'ENTREPRISE : BCE 0701976429

**IDENTIFICATION ASAF: HT 61** 

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES:

rue Joseph Luns, 1400 Nivelles (Parc d'Affaires Nivelles-nord)

#### REGLEMENT PARTICULIER

#### **REMARQUE:**

R.T.G. = Règlement Technique Général R.S.G. = Règlement Sportif Général.

<u>IMPORTANT</u>: Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires.

Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus en matières synthétiques prohibés).

Le port d'un casque (Norme CE ou homologué FIA), est obligatoire.

Les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui ou pour les autres.

#### **COMITE D'ORGANISATION**

#### GESTION DE LA MANIFESTATION ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Coordination de l'événement (ASAF et FMWB) : Roger Troiani, Lic ASAF : HT 250 (Président ASBL L.A.C.N.)
- Direction de « Course »

Directeur de "Course": Patrick VAN BILLOEN
 Directeur de "Course" adjoint: (A déterminer)
 Directeur de « Course » adjoint: (A déterminer)
 Secrétaire du meetina: Viviane Groetembril
 Lic. ASAF: ......
 Lic. ASAF: HT 90114

- Responsable Sécurité « Piste » : **Alain Delaunois** Lic. CAS ASAF : **B1S1/20722** 

Directeur de la Sécurité « Meeting voiture » : Marvin Jussiant Lic. ASAF : HT 231

Commissaires Sportifs ASAF

Président de collège : Laurent Walbrecq Lic. ASAF : HT 22 Membre : (Sera communiqué via un addendum) Lic. ASAF : .....

Commissaires Techniques ASAF

Président de collège : **Didier Libois**Membres : **Alain Bernard**Lic. ASAF : **NA 863**Lic. ASAF : **NA 965**Inspecteur – **Sécurité ASAF : Eddy Limbourg**Lic. ASAF : **HT 311** 

Secours médicaux :

- Ambulances : **AMBUCE RT** Nombre : **1** 

- Equipe médicale : **Belgian Rescue** 

- Médecin: Voir Responsable équipe médicale (Accréditation nécessaire)

#### I TIMING GENERAL

- Parution du Règlement Particulier: 17 mai 2024
- Date de début des engagements : 17 mai 2024
- Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives (licences, cartes d'identité, permis de conduire et délivrance des Titres de Participation) : 23 juin 2024 à 7h00;
- Vérifications techniques : 23 juin 2024, de 7H15 à 8h15 ;
- Inspection du parcours : 23 juin 2024 à 8h15 ;
- Affichage de la liste des qualifiés : 23 juin à 8h 20 ;
- Briefing obligatoire (FR, NL, GB) : 23 juin à 8h 30 (en cas d'absence, amende automatique de 50 €. Endroit : E.N.F. Avenue R. Schuman.
- Départ de la première voiture pour la 1 ière séguence de Runs : 9H00
- Départ de la première voiture pour la dernière séquence de Runs :16H30

### Timing détaillé

# TIMING DE ROULAGE PAR CATÉGORIE GP DE NIVELLES 2024

9h - 9h20 tourisme

9h30-9h50 formule.

RUN 1

10h-10h20 GT

10h30-10h50 side

11h-11h20 moto

11h30-11h50 tourisme

12h- 12h20 formule. RUN 2

12h30-12h50 GT

13h-13h20 side

13h30-13h50 moto

Mild right yard laife right read your paint state case rates rate rates rate you your man you case one date you you need you

14h-14h20 tourisme

14h30- 14h50 formule. RUN 3

15h-15h20 GT

15h30-15h50 side

16h-16h20 moto

-----

16h30-16h50 tourisme

17h-17h20 formule.

17h30-17h50 GT

18h- 18h20 side

18h30-18h50 moto

RUN 4

#### **II ORGANISATION**

#### **Art. 1. Identifications**

L'ASBL **«Les Amis du Circuit de Nivelles»** organise, le **23/06/2024**, la manifestation intitulée **«Nivelles – Revival 50»**. Cette manifestation sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Plus précisément, cette épreuve est organisée conformément au **Règlement – Incentives Circuits**, dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique

#### **III PARTICULARITES**

#### Article 2: Tracé

- 2.1. Largeur moyenne de la route: 7 mètres Longueur du circuit urbain: 2200 mètres.
- 2.2. Homologation et licence d'homologation, le 16 avril 2024 par Eddy Limbourg (Licence ASAF: HT 311)

#### **Article 3: Véhicules**

#### 3.1. Admission

Toutes les voitures (ou engins à 3 ou 4 roues ET VOLANT) seront autorisées à participer, immatriculées ou non

Elles seront réparties en 3 catégories (Tourisme, Formules, GT), lesquelles circuleront, séparément, à 4 reprises, selon le timing repris ci-dessus (pendant 20 min), à concurrence de 20 véhicules à la fois.

Seuls les véhicules équipés de **moteurs à combustion interne** uniquement, pourront prendre part à la manifestation (**ni véhicules « électrique ; ni véhicules « hybrides »**)

#### Les voitures découvertes, ou assimilées seront admises au départ

#### 3.2. Etat technique des véhicules

- 3.2.1. Les véhicules seront soumis à un <u>contrôle sommaire de sécurité</u> effectué par les Commissaires Techniques de la Fédération. La manifestation n'étant pas une compétition, **chaque participant restera responsable des manquements affectant son véhicule**, que la participation lui ait été autorisée malgré ce contrôle ou en absence partielle ou totale de celui-ci.
- 3.2.2. Aucune fiche d'identité ni passeport technique ne sont à produire.

#### <u> Article 4 : Engagement – Frais – Listes</u>

#### 4.1. Procédure

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications", devra parvenir, au plus tard, le 14/06/2024, avant 23H00, par courriel à <u>ruggerrogp.52@gmail.com</u>. ou par courrier postal, à Troiani, Roger - rue de Nivelles,91 à 7190 Ecaussinnes.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire, jusqu'au 20 /06/2024, moyennant une majoration de 20 € des droits d'engagement.

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le formulaire de demande d'un éventuel TP-L (20 €), dûment complété, pourra être soumis, au Commissaire Sportif de la Fédération présent sur place, lors des Vérifications Administratives, le jour de la manifestation (voir Art. 5.2 du présent règlement).

#### 4.2 Les frais d'inscription

Le droit d'engagement s'élève à 130 € par voiture (150 € après le 14/06/2024 à 23H00), qu'elle soit homologuée ou non pour un usage routier.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt endéans les mêmes délais que ceux prévus pour la réception des engagements.

N°: BE 67068910845787 - Intitulé: asbl des amis du circuit.

N.B.: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Le paiement du droit d'engagement se fera <u>UNIQUEMENT</u> par **virement bancaire (1 engagement par voiture ou engin - Voir Art. 6.1 du présent règlement).** 

Le paiement de l'engagement, en espèces, au secrétariat, la veille ou le jour de la manifestation est interdit. Il n'est donc pas autorisé de s'inscrire sur place. Seule l'acquisition et/ou le paiement d'un TP-L, y seront acceptés.

Le virement précisera clairement le nom du pilote désigné.

En cas de non-respect de cette procédure le participant concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles!

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

- **4.4 Liste des engagés.** Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés, sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.
- **4.5 La liste exhaustive** des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, avant le départ du 1er « Run ».

#### 4.6 Nombre maximal d'engagés

Le nombre total des voitures admises est limité à 60.

Le nombre de participants par catégories dans chacun des « Runs », est limité à 20

Il est à noter, également que les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou le départ de n'importe quel véhicule, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours ou pour un autre motif justifié et ce, jusqu'au moment de l'officialisation de la liste des qualifiés.

Dans ce cas, l'intégralité des droits versés sera restituée.

#### 4.7 Remboursements

- 1. Remboursement en cas d'annulation
- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.
- 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG IMPORTANT)
  - Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*) DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

#### A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.
- Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.
- \*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

Tout forfait JUSTIFIE par un cas de force majeure (une météo défavorable n'est pas une justification), annoncé avant le jour de début de l'épreuve sera remboursé intégralement.

### Article 5 : Vérifications administratives et techniques

# 5.1. La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

Documents à présenter en plus de la licence :

- Carte d'identité;
- Permis de conduire

#### 5.2. Titres de Participation Journalière (TP-L)

Les participants ne disposant pas d'une licence annuelle (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un "TP-L" au prix de 20 € (Paiement en monnaie et compte juste).

Aucune formalité médicale exigée ; seule, une déclaration sur l'honneur, de non-contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante.

#### ATTENTION :

Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le montant, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email **AVANT le vendredi 21/06/2024 à 23H00** (voir 4.1, ci-dessus). En cas de modification, un nouvel engagement complet dûment signé sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation).

#### 5.3. Assurance Individuelle Accident Corporel

Conformément au Décret de l'Exécutif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, régissant la pratique du sport dans cette entité fédérée, tout participant à un événement organisé par une fédération sportive reconnue (ici l'ASAF), doit être couvert par une police d'assurance du type "Individuelle - Accidents Corporels".

Pour les participants licenciés annuels ASAF ou VAS cette couverture d'assurance est comprise dans leur licence.

Pour les autres participants, cette assurance (ainsi que celle de leur "Protection Juridique") sera comprise dans le "**Titre de participation**" dont il est question à l'Art. 5.2 ci-dessus

Les participants devront être âgés de 18 ans, au minimum. Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard,

#### 5.4. Vérifications techniques

Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), <u>aucune vérification technique exhaustive du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée</u>. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.

Dès lors, les **concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements** éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

#### Article 6: Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"

#### 6.1.

- Une même voiture/véhicule ne pourra être inscrite qu'une seule fois
- Un même pilote pourra inscrire trois véhicules distincts mais de catégories différentes
- **6.2.** La liste des <u>véhicules et pilotes qualifiés au départ</u> devra correspondre <u>exactement</u> au nombre de véhicules et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)

#### Article 7: Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une «Incentive», elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour <u>sortie du bras</u> ou <u>de la main</u> par la fenêtre de la voiture au cours des passages de Démonstration, pour <u>conduite dangereuse</u>, etc.

Remarque : Si cette pénalité est infligée en fin de manifestation ou alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de 125 € sera alors automatiquement appliquée par le Collège des

Commissaires Sportifs. Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence et de toute participation ultérieure à une épreuve ou manifestation automobile jusqu'à l'apurement de sa dette (voir aussi : article 1.6.5. du R.S.G).

### IV CENTRE DE LA MANIFESTATION (voir plan d'accès)

#### Art. 8. Parc des pilotes - Paddocks

Situation du parc de départ : Voir plan du site affiché au secrétariat

#### Art. 9. Vérifications techniques

Les VT sommaires préalables se dérouleront : Avenue Robert Schuman

#### Art. 10. Vérifications administratives

#### Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licence ASAF/VAS en cours de validité ou TP-L à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

### **V. POINTS DE CONTACT**

#### Art. 11. Permanences

Avant, pendant et après le meeting :

- Troiani, Roger Rue de Nivelles 91 7190 Ecaussinnes -Tél 0475/469337
- Groetembril, Viviane 0475/542139

#### Art. 12. Tableau d'affichage des Communications de l'organisateur :

Rue Joseph Luns (dans l'entrée)

#### **Article 13 Approbations**

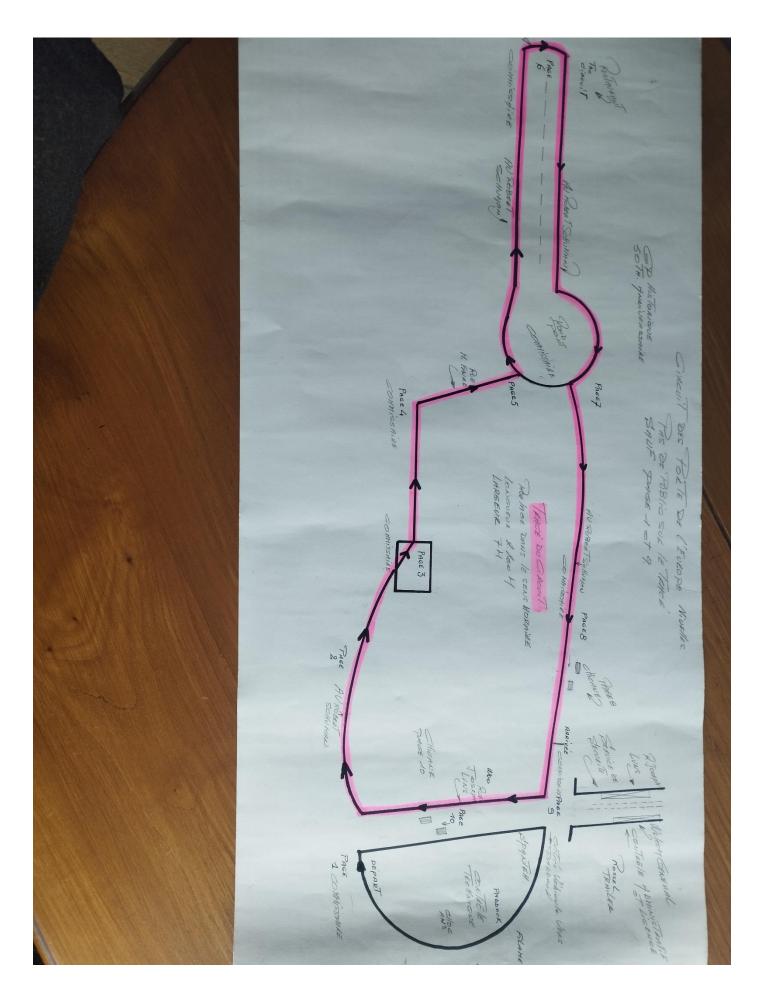
#### Le présent règlement a été approuvé par :

Bernard HAYEZ, Lic. ASAF N° 1, pour la CSAP Hainaut, le 10 avril 2024

Katty BARIO, Licence N° 11, pour le Secrétariat de l'ASAF, le 17 mai 2024 (approbation définitive)

#### La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Eddy LIMBOURG, Inspecteur-Sécurité de l'ASAF, Lic. N° 311, le 16 avril 2024



Date : 23 juin 2024																	
A renvoyer par courriel à <u>ruggerrogp.52@gmail.com</u> . <b>ou</b> par courrier postal, à <b>Troiani</b> , <b>Roger - rue de Nivelles,91 à 7190 Ecaussinnes</b> .																	
				RESERVEES A L'ORG													
Engagement / /	Paiem reçu	ent	/	1		Ordre de réception	:										
PILOTE/CONDUCTEL	JR (rempli	r en cara															
Nom:	Si pseudonyme :         Prénom :																
Né(e) le : / /	Adres		/ «		"				N° :								
Code postal :	Local	lité :			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·												
☑ □ Accepte □ n'accepte				liste des réservist	tes si l		st atteint.										
Si nous devons vous contacter	: N°. T	él/ GSM	:	VAC		E-mail:	Truns		Fa!a								
ASAF  ☐ BT ☐ HT ☐ LG ☐	LX 🗆 NA	□ AN		VAS	J WV	N° Licence	Type		Ecurie								
VEHICII E . Marras	1	!		Type:													
VEHICULE: Marque:				,													
Année de fabrication :	Passer		TVIDA	20 01	Cylindré												
Numéro attribué à la voiture :						TURI	30: 0	UI / NON									
LIGENICES	. •		· · · · ·	5) 5 0 4	4.01												
LICENCES :			•	AF) ou R (V	•				=								
	pre	nare	pari	t aux « Ince	31111	ves - Circ	on a	e i AsAi	Γ )).								
Je soussigné(e) déclare participer de ma prop	re initiative aux ép	reuves inscrit	tes au caler	de recours par ndrier ASAF et à ne particip	er qu'au	x épreuves dont l'acc	ès m'est ouve	rt en conformité av	vec les règlements de								
l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, (1) l'ASAF et les CSAP.; (2) le(s) propriétai lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit cir	re(s) et/ou exploita	nt(s) du circui	it, si l'épre	euve a lieu sur circuit; (3) le	e ou les o	rganisateurs de la ma	nifestation; (4										
(ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 pour tout dommage que je causerais ou subir faute des personnes et des organismes repris	ais au cours d'une	des épreuves	(y compris	entraînements) reprises au	calendrie	er qu'il soit ou non la											
proches et nos assureurs.				tre inscription à				-									
J'autorise l'ASAF, les CSAP e personnelles de l'ASAF et du c	t le club à traite	er les donné	es repris	ses ci-dessus, en confo													
La déclaration susdite est dispo	onible sur dema	nde et cons	sultable s	sur le site de l'ASAF :			on avenue										
Après avoir pris connaissance du règlement pa	rticulier de l'épreu	ve susnommé	e, je m'eng	gage à en observer toutes les	s prescrip	tions et certifie que le	es présentes d										
que le véhicule est conforme à la dernière ré Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier par un Officiel ou par les autorités compétente	la conformité. Je																
Fait à		/	/	(Faire préc	éder l	a signature de	la menti	on « Lu et a	ipprouvé »)								
			S	Signature du pilote	;												

Organisateur : Les Amis du Circuit de Nivelles – LACN – HT 61

Epreuve : NIVELLES – REVIVAL 50

N°

N°		

Organisateur: Les Amis du Circuit de Nivelles – LACN – HT 61

Epreuve: NIVELLES - REVIVAL 50

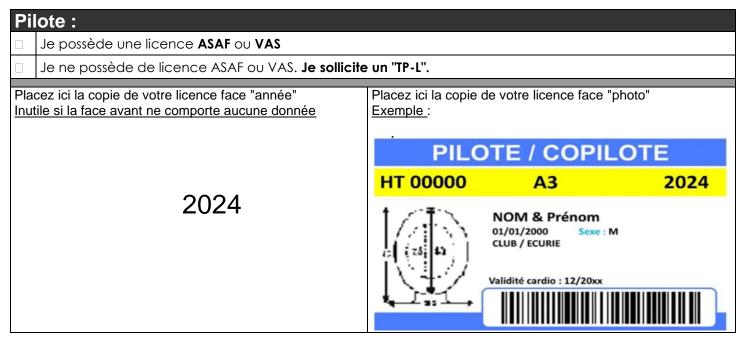
Date: 23 juin 2024

## **VERIFICATIONS**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom :						Si ps	eudor	nyme	:	Prénom : Signature													
		ASAF				/ «				»													
Prov.							_				N° Licence Type												
		Ц	Ц	Ц	Ш	Ш	Ц	Ц	Ц														
	Marque - Type			Nº Diague						NO do ch≙cois													
Ŋ	ıarqu	e - 1y	pe		N° Pi	aque					N° de Chassis												
1 <sup>ère</sup> An	née c	le fab	rication	1 ou c	l'hom	ologati	ion FI	A/AS	N														
	Si pseudonyme : Prénom : Signature    N° Licence   Type   N° Plaque   N° de châssis																						
	Sipseudonyme :   Prénom :   Signature																						
											gles												
de l'art	et qu	e, si le	e véhic	ule es	st imm	atricul	é, il l'e	est en	cont	ormité	avec les lois et règlements en vigueur.												
Signati	ire pr	écédé	e de la	men	tion · «	« Lu et	annr	ouvé :	» ·														
Nom: Si pseudonyme: S																							
	OTTURE Marque - Type N° Plaque N° de châssis  Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN  e, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est uniforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles l'att et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.  gnature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :  RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR  REINTURES de sécurité / Harnais d'incteur  Reque / Hans Ben ORDRE COMMISSAIRE TECHNIQUE Licence N° : Nom/Cachet :																						
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR																							
	RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR																						
Ceintures de sécurité / Harnais																							
Casque	/ Ha	ns									EN ORDRE												
Pneum	atiqu	es									NON CONFORME												
Divers	:										COMMISSAIRE TECHNIQUE												
										Lice	nce N° :												
										Nom/Cachet:													
										_													
											SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:												
										1													
										_													
										- 1													

# Copie de votre licence "sportive" 2024



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS.

# Demande d'un Titre de Participation "L" (valable pour un meeting, dans les disciplines l'y autorisant)

Association  Rue de l'île  Tel.: (		Est droi	à ro it du	eme u Ti	ettr P s	re a era	perç	;u	par u	n C	S d	le I	ľAS	SA	Ė.	Réservé au secrétariat de l'ASAF  N° 2024  Dreuve, où le  Sidure choisie  N° du T.P. pour l'épreuve :																				
E-mail Site In			w.as	af.b	е	$\perp$							_												L			<u> </u>	<u>_</u>	<u> </u>		<u> </u>				
			Les	ca	<u>ndida</u>	ats DC	)IVE	NT (	con	<mark>npl</mark>	<u>éte</u>	r le fo	ori	<u>mulai</u>	re d	ans	s s	<u>on</u>	in	tégi	ali	té e	<u>n</u>	ИA.	JU	SCU	<u>JLE</u>	ES	_	_	_	_	_			
Nom de l'épreuve :																		D	ate	<b>)</b> :																
Certificat médical (Médecin de famille) : <b>NON</b> (Attestation sanitaire à compléter – Voir ci-dessous)  Expérience requise :: <b>NON</b>																					Т	P-	- L (2	20	€)											
																_	_	_	_	_	_	_	=		_		_	_	_	_	_	_				
Province :			$\overline{1}$	$\overline{}$		$\overline{}$										Je possédais une licence l'année précédente ou avan														ınt :	O	UI /	JI / NON			
Nom : Prénom :			+		$\vdash \vdash$	++	+	-		<u> </u>	₩	++	+	_	H			╁	╆	+	+	+	+	_	+	-	+	-	₩	┢	Cove		Н	E		
Rue :			+	$\vdash$	$\vdash$	++	+	+	H	_	$\vdash$	++	$\dashv$	+	$\vdash$			╁	╁	+	+	+	+	+	+	N°:	+	+	+	+	Sexe		н	r		
Pays:		-		$\vdash$	$\vdash$	++	Τ.	ocali	tó ·		-	++	+	_	H			-	╁	+	+	+	+	+	+	N :	+	-	+	Ь	Τ :					
Né(e) le :		+	 	$\vdash$	<del>                                     </del>	++	-	1	atior	nalit	té :	++	+	Permi	s de (	cond	dmi	re :		OI.	T /	NO	N	۱,	Dei	nuis -	+ d(	e 3 an			OUI	 [	NON	 J		
Téléphone fix	xe:		+	$\vdash$	7	+	+				Ϊ.	++	$\dagger$	GSM	1			T .	T	T	Ť	T	Ť	+	T		T		T	Т	T					
E-mail:			+		Ė	++	+	+				++	$\dagger$		$\Box$			-	+	Ť	+	+	+	_	+	+	+	_	+	+	+					
							Δα	ıe r	nin	im	ur	1 - 18	ء (	ans V	oir	RS	G	Δ	rti	cle	2 .		$^{+}$	_	$\pm$	_	_		<del>-</del>	_	1					
		Abo	and a	n 1		ours pa																	iorn	or F		lo de	2 1722	ond						=		
le ou les org d'autres part les concurrer les préposés. les assureurs pour tout dor ou indirecte engagement Par ma sig - être en po - que je m' ou l'autor - que j'autor - que j'e m survenan les trouble	icipan nts et l aides des pommage d'une r de por natur ssessicengage ité de ris con nsi que 'engage t en ce	es et, ses pro- bénéversons e que négligate-for e, je on de contro naissa e tous ge à cours o	si l'épopriéta voles nes (or je cau gence rt pour certi mon je pas fa ôle an ance or se les rè déclau d'assu le dia	preuv aaires et ch ou or usera ou fir me ifie s perm aire n tidoj des r ègler vègler abète	ve a lies ou dé hargés rganism us ou s'aute de sayan sur l'h nis de cusage coèglements ca la coe e et touglements coe et tougleme	eu sur ci étenteurs de miss mes) vise subirais es perso ats droit, nonneu conduire de drog compéter ents qui dérivés, pumpagn eci, dans	s des vision de és aux au coronnes , mes ur : re si l'a regis , dont nie d'a sun de malad	véhice les per	cules erson ints 1 l'une l'une es or tiers, vité pulléga qu'au les é x, par uranc de trou in	s par nnnes 1 à 6 e des gani , mes pratica ales ux co épre- grenticu ce A	rticips (ou so (ou so (ou so (ou so (ou so so (ou so so (ou so so (ou so	pants; a organia avant; reuves (es reprireches es l'exige suis d'arôles dus autonrs, des é a via l'eurs; las aggrav	(y sis set r	comprisub I à nos assuret m'en cord de aux d'a biles or reuves.  courtie cécité, la nt dans ction	sés au is entr 7 ci-a ureurs  ngage e me s lcool ganis er Ro a surc une r	raîno avar s. : à no soun émi- sées olano dité, mess	otiffmette source	En co	à l'A	ASAs de	F to complete l'A	oute pétit	mood tion  F et  DRS  e, le es d'a  ége	difficus, au	aba catic ca	on ou contrô m'en te inf ues d'a nts ou	i de i sus i sus i leu i sus i	e recou spens s effec ge à la nité o	ion de ctués es res	de co s par espec	elui-e r la F cter s die g	égale ci ; édéra sans	ration	n n		
			n mêr			ue ma l																						statut	s et l	e rè	glen	nent				
	ersonn	se l'A elles	SAF, de l' <i>A</i>	ASA	F et du	et le clu club, d ponible	lont j'	'ai pr	ris co	onna	aissa	ance et	au	ıxquelle	es j'ac	dhèr	e.				_	lécla	arat	tion	rel	ative	àl	a vie	priv	<u>'ée</u> e	et aux	x dor	ınée	s		
			_			e commi									ssus	rend	lra	mon	n af	filiat	ion	null	e et	non	av	enue.								_		
Signature																																				
Fait à						, le . <b>\ttest</b> :									r of	ei	an	or	O.	alio	at/	oir/	am.	on												
J'atteste s du(des)dit( Signature de Fait à	s) sp du de	ort(s man	s), en ndeui	r tar	apte nt que écédé	à la p e pilote ée de l , le	ratiq e**/co la me	ue d o-pi entid	du s ilote on "	spo e**. "Iu €	et a	autom	uv	bile**/ŀ	karti <i>(</i> **	ng* <i>Bifi</i>	* e fer	et n <i>°év</i>	ne p	prés tuel	seni Ilem	ter	au	cun	e c			-indic nadé				pra	itiqu	ıe		
Réservé au Com. Sporti		ate :					N° de	e Lic	enc	e :				Signa Pour								d'ap	titu	de,												